

Demande de dérogation mineure

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Le soussigné donne avis public qu'à la séance du conseil qui sera tenue le 17 février à 19 h, au 300, rue Parent à Saint-Jérôme, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Numéro :	DM-2025-20229
Adresse :	2031, boulevard du Curé-Labelle
Lot(s) :	4 035 001 et 4 034 999 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	<p>Consiste à autoriser pour un bâtiment commercial :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'implantation de l'allée de circulation du service au volant en cours avant; • Pourcentage maximal des surfaces dédiées aux aires de stationnement.
Numéro :	DM-2025-20220
Adresse :	Rue des Monts
Lot(s) :	6 551 518 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	<p>Consiste à autoriser, pour un bâtiment résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La marge d'isolement s'appliquant à un projet intégré
Numéro :	DM-2025-20208
Adresse :	477, rue des Monts
Lot(s) :	6 472 335 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	<p>Consiste à autoriser, pour un bâtiment résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La superficie végétalisée de la cour avant; • La superficie de plancher habitable; • Les escaliers extérieurs desservant l'étage supérieur; • Les escaliers jumelés avant desservant l'étage supérieur; • Les galeries avant desservant l'étage supérieur.
Numéro :	DM-2025-20207
Adresse :	475, rue des Monts
Lot(s) :	6 472 334 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	<p>Consiste à autoriser, pour un bâtiment résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La superficie végétalisée de la cour avant; • La superficie de plancher habitable; • Les escaliers extérieurs desservant l'étage supérieur; • Les escaliers jumelés avant desservant l'étage supérieur; • Les galeries avant desservant l'étage supérieur.
Numéro :	DM-2025-20161
Adresse :	103, rue Monique-Harvey
Lot(s) :	6 526 330 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	<p>Consiste à autoriser, pour un bâtiment résidentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le déboisement partiel de la bande boisée

Numéro :	DM-2025-20212
Adresse :	258 à 260, rue Labelle
Lot(s) :	2 140 145 et 2 141 550 du cadastre du Québec
Règlement visé	Règlement n° 0351-000 sur le zonage
Objet :	<p>Consiste à autoriser, pour un bâtiment mixte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Largeur du plan de façade; • Apparence des murs de fondation; • Hauteur libre des espaces de rangement intérieurs.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à ces demandes de dérogations mineures lors de ladite séance du 17 février 2026.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 29 janvier 2026.

Le greffier adjoint de la Ville,

Simon Vincent

Me Simon Vincent, avocat

Pour toute information :
450 569-5000
urbanisme@vsj.ca